

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 292

15 novembre 2019

Pages 7539 à 7544

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2019-536 du 4 novembre 2019 portant attribution de prix par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.....	7541
Arrêté n° 2019-537 du 4 novembre 2019 portant attribution de prix par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.....	7541
Arrêté n° 2019-589 du 7 novembre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées.....	7542

Arrêtés

Arrêté n° 2019-536 du 4 novembre 2019 portant attribution de prix par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration en date du 27 mars 2017 relative à la délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,
Vu l'avis du Bureau décanal de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion du 21 octobre 2019,

ARRÊTE

Article 1

Des prix sous forme de cartes cadeau d'une valeur unitaire de 100 euros TTC seront attribués à chacun des majors de promotion 2018-2019 de Master 2 et de DU de Droit suivants : Alexia Bihan-Poudec, Pauline Marchat, Manon Combes, Pauline Lalagüe, Annaëlle Pembellot et Thierry Gilloots.

Des prix sous forme de cartes cadeau d'une valeur unitaire de 50 euros TTC seront attribués à chacun des majors de promotion 2018-2019 de Licence 3 et de Licence professionnelle de Droit suivants : Maxime Bougeard, Audrey Zambenedetti et Valentine Le Pajolec.

Un prix sous forme de carte cadeau d'une valeur unitaire de 200 euros TTC sera attribué au lauréat du prix « Marie-Luce Bernard Vincent » 2019 parmi les cinq étudiants pré-sélectionnés : Alexia Bihan-Poudec, Sophie Chapeau, Julie Chopin, Nathan Diet et Alex Maupillier.

Ces prix seront remis aux intéressés à l'occasion de la cérémonie de remise des prix et des diplômes aux majors de promotion du Droit le 10 décembre 2019 à 16h en amphithéâtre Rivero de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion.

Article 2

La dépense sera imputée sur les lignes budgétaires : CRB06/DROIT/MASTER 2 à hauteur de 650 euros et CRB06/DROIT/ADGE à hauteur de 300 euros, le tout au compte 623.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 4 novembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-537 du 4 novembre 2019 portant attribution de prix par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 du conseil d'administration en date du 27 mars 2017 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,

Vu l'avis du Bureau décanal de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion du 21 octobre 2019,

ARRÊTE

Article 1

Des prix sous forme de cartes cadeau d'une valeur unitaire de 100 euros TTC seront attribués à chacun des majors de promotion 2018-2019 de Master 2 et de DU de Gestion suivants : Céline Lamorlette, Antoine Le Roux, Manora Leneveu, Charlotte Gandouin, Coralie Domanec, Sébastien Nani, Valérie Blanchon, Sandrine Tenneroni et Nicolas Bertheaume.

Des prix sous forme de cartes cadeau d'une valeur unitaire de 50 euros TTC seront également attribués aux majors de promotion 2018-2019 de Licence 3 mention Gestion et de Licence professionnelle Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques : David Schmolck et Mathilde Cornuau.

Article 2

La dépense sera imputée sur les lignes budgétaires : CRB06/IAE/LICENCE à hauteur de 50 euros, CRB06/IAE/ADGE à hauteur de 450 euros et CRB06/IAE/MAE e-learning à hauteur de 500 euros, le tout au compte 623.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la Faculté de Droit, de Science politique et de Gestion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 4 novembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2019-589 du 7 novembre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu l'arrêté n° 2019-499 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Martine BREILLAC, professeure agrégée, présidente
- > Cécile CHANTRAINE-BRAILLON, professeure des universités
- > Fernanda PISMEL-CLATOT, lectrice
- > Genoveva PIQUERAS NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Marisol ABELLA-BETANCOURTH, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle, présidente
- > Martine BREILLAC, professeure agrégée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle

> James TROMBLEY, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > James TROMBLEY, maître de conférences, président
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Marie LECOURT, professeure certifiée

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Danièle ANDRÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Martine BREILLAC, professeure agrégée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Sébastien URIOSTE, maître de conférences contractuel

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Danièle ANDRÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Cécile CHANTRAINE, professeure des universités
- > Rémy LUCAS, maître de conférences
- > Emmanuelle ANDRES, maîtresse de conférences
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Rémy LUCAS, maître de conférences, président
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié
- > James TROMBLEY, maître de conférences
- > Marie LECOURT, professeure certifiée

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences, président
- > Xinyu HU, professeure certifiée
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeure agrégée

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences, président
- > Xinyu HU, professeure certifiée
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Catherine AUGIER, professeure agrégée, présidente
- > Agnès AUGER, professeure certifiée
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

- > Catherine AUGIER, professeure agrégée, présidente
- > Zhimin BAI, maîtresse de conférences
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

L'arrêté n° 2019-499 du 10 octobre 2019 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées est abrogé.

Article 4

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 novembre 2019.

Le président
Jean-Marc Ogier